



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Lundi 6 mars 2023		

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 20 heures
**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Marie-Thérèse CAILLE, Joël PELLIS, Martine RUIZ-TAUSTE, Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, , Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Josette ALAUX à Christine BEYRIA, Vanessa BUSQUET à Bernard ANÉ, Eric DAUBRIAC à Pierre GUICHERD, Cédric PIMOUNET à Roger HAENER.

Absent : Michaël BOUTINES

Secrétaire de séance : Bernard ANÉ

Délibération n°2023-14

Objet : Adoption du compte de gestion 2022

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2022. Le compte de gestion tenu par la trésorière municipale doit parfaitement concorder avec le compte administratif tenu par le Maire.

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

2

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 032-213202138-20230313-2023_14-DE

S²LO

- **APPROUVE** le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire, Jean-Pierre COT

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	15 mars 2023
Affiché le	15 mars 2023





SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	13
Date de convocation		
Lundi 6 mars 2023		

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre COT

Présents : MM. Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Marie-Thérèse CAILLE, Joël PELLIS, Martine RUIZ-TAUSTE, Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Josette ALAUX à Christine BEYRIA, Vanessa BUSQUET à Bernard ANÉ, Eric DAUBRIAC à Pierre GUICHERD, Cédric PIMOUNET à Roger HAENER.

Absent : Michaël BOUTINES

Absent lors du vote : Jean-Pierre COT

Secrétaire de séance : Bernard ANÉ

Délibération n°2023-15 R

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Annule et remplace la délibération 2023-15 suite à une erreur matérielle

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Mme Christine BEYRIA, première adjointe est désignée pour présider la séance concernant le vote de ce compte administratif.

Une présentation est faite du compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

**Compte administratif 2022
De la commune de Lombez**

Section fonctionnement

Dépenses	1 686 580,96 €
Recettes	2 100 375,75 €
Résultat	413 794,79 €

Report N-1	189 500,63 €
------------	--------------

Résultat de clôture2022	603 295,42 €
--------------------------------	---------------------

Section Investissement	
-------------------------------	--

Dépenses	1 510 429,24 €
Recettes	2 137 057,97 €
Résultat	626 628,73 €

Report N-1	- 753 583,23 €
------------	----------------

Résultat de clôture2022	- 126 954,50 €
--------------------------------	-----------------------

Solde de restes à réaliser	- 22 853,00 €
----------------------------	---------------

Résultat cumulé d'investissement	- 149 807,50 €
---	-----------------------

Hors de la présence du Maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
16	1	0

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

Le Maire, Jean-Pierre COT

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Lundi 6 mars 2023		

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 20 heures
**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Marie-Thérèse CAILLE, Joël PELLIS, Martine RUIZ-TAUSTE, Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, , Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Josette ALAUX à Christine BEYRIA, Vanessa BUSQUET à Bernard ANÉ, Eric DAUBRIAC à Pierre GUICHERD, Cédric PIMOUNET à Roger HAENER.

Absent : Michaël BOUTINES

Secrétaire de séance : Bernard ANÉ

Délibération n°2023-16

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section	Montant
Section de fonctionnement	
A -Résultat de l'exercice 2022	413 794,79 €
B- Résultats antérieures reportés	189 500,63 €
C -Résultat à affecter	603 295,42 €
Section d'investissement	
Résultat investissement 2022	626 628,73 €
Report de l'exercice n-1	- 753 583,23 €
D -Solde d'exécution cumulé à reporter	- 126 954,50 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 032-213202138-20230313-2023_16-DE

S²LOW

Restes à réaliser dépenses	1 10	22 853,00 €
Restes à réaliser recettes	1 08	149 807,50 €
E -Solde des restes à réaliser	-	22 853,00 €
F -Besoin de financement =D +E		149 807,50 €
AFFECTATION = C		603 295,42 €
1) Affectation en réserves R 1068 investissement		149 807,50 €
2) Report en fonctionnement R002		453 487,92 €

Le Maire, Jean-Pierre COT

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	15 mars 2023
Affiché le	15 mars 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Lundi 6 mars 2023		

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 20 heures
**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Marie-Thérèse CAILLE, Joël PELLIS, Martine RUIZ-TAUSTE, Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Josette ALAUX à Christine BEYRIA, Vanessa BUSQUET à Bernard ANÉ, Eric DAUBRIAC à Pierre GUICHERD, Cédric PIMOUNET à Roger HAENER.

Absent : Michaël BOUTINES

Secrétaire de séance : Bernard ANÉ

Délibération n°2023-17

Objet : Subvention à l'association Lombez culture dans le cadre du label Village en poésie

M. le Maire informe l'assemblée que la DRAC a accordé une subvention de 3000 € le 9 novembre 2022 pour le projet d'actions culturelles dans le cadre du printemps des poètes, en faveur du label « village en poésie ».

Ces actions étant organisées par l'association Lombez Culture, et compte du réel intérêt des actions de cette association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

	Pour	Contre	Abstention
A l'unanimité	18	0	0

- Décide de verser une subvention de 3000 € à l'association Lombez Culture afin que des actions culturelles soient organisées dans le cadre du printemps des poètes.

Le Maire, Jean-Pierre COT

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	15 mars 2023
Affiché le	15 mars 2023

